



Rapport annuel 2017
 Conseil de quartier
 Duberger-Les Saules

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

**RAPPORT ANNUEL 2017
CONSEIL DE QUARTIER
DUBERGER-LES SAULES**

QUÉBEC, 11 avril 2018

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES	4
1.1 La mission du conseil de quartier	4
1.2 La composition du conseil de quartier.....	4
1.3 Le territoire du conseil de quartier	5
1.4 La participation aux assemblées	6
2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2017	6
2.1 Les consultations publiques	6
2.2 Les demandes d'opinion	6
2.3 Le pouvoir d'initiative.....	7
2.4 Le plan d'action 2017	8
3. LES FINANCES	9
3.1 Les subventions	9
ANNEXE 1 - Plan d'action 2016-2017	11
ANNEXE 2 - États financiers au 31 décembre 2017.....	13
ANNEXE 3 - Bilan des activités de consultation publique de janvier à décembre 2017	16

MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel du conseil de quartier Duberger–Les Saules (CQDLS). Ce document dresse sommairement le bilan des activités du conseil durant l'année 2017.

La Ville de Québec s'est dotée, par le biais des conseils de quartier, d'une structure démocratique qui permet de consulter les citoyennes et les citoyens sur des projets qui les touchent directement dans leur milieu. Au cours de l'année 2017, le conseil de quartier a été appelé à évaluer plusieurs projets et à donner son opinion sur ceux-ci.

Le conseil de quartier est également un forum accessible et accueillant pour tous les citoyennes et citoyens où chacun peut s'exprimer sur le type de quartier dans lequel il désire vivre et sur les enjeux du quartier qui le préoccupe.

Le conseil de quartier donne aussi à la population la possibilité de rencontrer leurs conseillères municipales dans un cadre moins rigide que lors des instances de l'Arrondissement ou de la Ville, facilitant ainsi la discussion et l'écoute. Le conseil de quartier Duberger–Les Saules a toujours le souci de se rapprocher des gens et de faciliter les débats. Les administratrices et les administrateurs croient que cette structure démocratique appartient à la population et que celle-ci doit s'approprier ce lieu d'échanges afin d'améliorer la qualité de vie dans notre quartier. La participation de chacun devient ainsi essentielle et constructive.

Je voudrais remercier les administratrices et les administrateurs du conseil de quartier pour leur implication dont ils ont fait preuve tout au cours de l'année. Je voudrais également remercier toutes les personnes qui collaborent au conseil de quartier tant au soutien technique, administratif et organisationnel. Le conseil de quartier ne pourrait fonctionner sans l'apport de toutes ces personnes.

En terminant, nous invitons toutes les personnes intéressées à s'impliquer au conseil de quartier au sein du conseil d'administration à assister à une assemblée ou à communiquer avec moi via l'adresse : lesrivieres@ville.quebec.qc.ca

Patrick-André Lavoie

Président

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

Le conseil de quartier de Duberger–Les Saules constitue aujourd’hui l’un des trois conseils de quartier formant le territoire de l’arrondissement des Rivières. Les deux autres étant les conseils de quartier de Vanier et de Neufchâtel Est-Lebourgneuf.

1.1 La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Duberger–Les Saules est un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1146793147.

L’énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d’exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l’aménagement du territoire, l’aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

1.2 La composition du conseil de quartier

Membres élus lors de l’assemblée générale annuelle du 12 avril 2017

(avec droit de vote) :

- M. Serge Fortier (Secrétaire, mandat se terminant en 2019)
- M. Patrick-André Lavoie (Président, mandat se terminant en 2019)
- Mme Myriam Simard (Administratrice, mandat se terminant en 2019)

Membres élus (en 2016) poursuivant leur mandat après l’assemblée générale annuelle du 12 avril 2016 (avec droit de vote) :

- Mme Nathalie Bélisle (Trésorière, mandat se terminant en 2018)
- M. Michel Lessard (Administrateur, mandat se terminant en 2018)

Membres nommés par cooptation (avec droit de vote) :

Aucune cooptation en 2017

Administrateurs ayant aussi occupé un siège en 2017 (avec droit de vote):

- M. Martin Blais (Président jusqu’au 4 novembre 2017, mandat se terminant en 2018)

Conseillères municipales (sans droit de vote) :

- Mme Dominique Tanguay (Conseillère municipale, district des Saules)
- Mme Natacha Jean (Conseillère municipale, district de Vanier jusqu’aux élections du 5 novembre 2017)

Alicia Despins (Conseillère municipale, district de Vanier-Duberge depuis les élections du 5 novembre 2017)

Personnes ressources

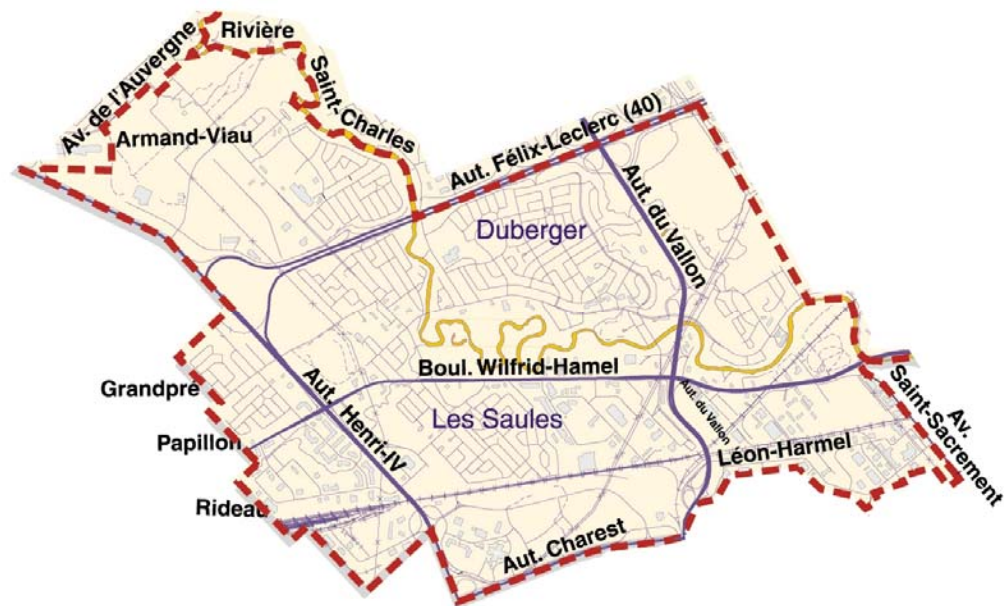
M. Mario Demeule (Conseiller en consultations publiques, Arrondissement des Rivières)

Mme Renée-Pier Bertrand (secrétaire de soutien jusqu'à la rencontre du 14 juin 2017)

Mme Carole-Anne Allard-Dufour (secrétaire de soutien depuis la rencontre du 13 septembre 2017)

1.3 Le territoire du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a juridiction sur le territoire identifié à la carte ci-dessous.



1.4 La participation aux assemblées

Le conseil de quartier doit tenir obligatoirement une assemblée générale annuelle. Son conseil d'administration tient au moins une assemblée par mois, sauf lors des périodes de congé (ex. : temps des Fêtes ou vacances estivales). Selon le besoin, le conseil d'administration peut également tenir des assemblées d'urgence ou des réunions de travail.

Les administrateurs du conseil de quartier de Duberger–Les Saules ont manifesté une assiduité aux assemblées. Le quorum a toujours été respecté, à l'exception de la rencontre du mois de septembre. En tout, 4 absences des administrateurs ont été recensées pour les séances de l'année 2017 ce qui correspond à un taux de présence de 91%.

En 2017, les assemblées publiques du conseil de quartier Duberger–Les Saules ont accueilli un total de 77 personnes (dont 35% étaient des femmes et 65% des hommes).

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2017

2.1 Les consultations publiques

Le rôle du conseil d'administration est de :

- prendre connaissance du dossier présenté et de ses enjeux;
- s'assurer que l'information soit claire et digeste pour la population;
- convoquer les citoyennes et les citoyens touchés par le projet;
- consulter les citoyennes et les citoyens afin de recueillir les questions, les commentaires et les propositions;
- délibérer en tenant compte des commentaires du public et des enjeux du projet, pour enfin émettre des recommandations à la Ville de Québec ou au conseil d'arrondissement des Rivières.

Durant l'année 2017, cinq (5) assemblées publiques de consultation ont été tenues suivant un mandat confié au conseil de quartier par les instances de la Ville.

2.2 Les demandes d'opinion

Pour une demande d'opinion, les principales étapes sont :

- le mandat de consultation (provenant du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement);
- l'information préliminaire documentée au conseil de quartier;
- la tenue d'une assemblée publique avec présentation du dossier par une personne ressource;
- la rédaction et la transmission d'un rapport de consultation.

Le conseil de quartier a transmis son opinion sur les six (6) projets de règlements qui lui ont été soumis durant l'année 2017.

Toutes ces résolutions recommandaient au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter les demandes de modification au règlement sur le zonage et l'urbanisme. En effet, après la présentation de ces projets par les experts de la Ville, son analyse et les questions des administrateurs et des citoyens, le conseil a jugé que ces projets de modifications auraient des impacts acceptables ou peu d'impacts négatifs et améliorerait la qualité de vie des citoyens du quartier et des environs immédiats des zones concernées. Certains projets visaient également à corriger des incohérences ou à permettre le développement d'activités économiques existantes ou nouvelles.

2.3 Le pouvoir d'initiative

Le conseil de quartier peut démarrer ou appuyer des projets ou des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier. Les actions initiées par le conseil de quartier doivent répondre à une lacune ou à un problème identifié par la population du quartier. Ces actions visent avant tout l'amélioration de la qualité ou de l'offre de services municipaux dans le quartier et doivent s'inscrire le plus possible dans les champs de compétence municipale. Certaines initiatives peuvent cependant interpeller d'autres instances ou organisations à la suite de questions ou de commentaires des citoyennes ou citoyens.

Ce pouvoir d'initiative favorise la concertation entre les différents groupes du milieu sur des enjeux spécifiques. Il implique une étroite collaboration entre les différents intervenants et la recherche de consensus. Il vise à favoriser le développement viable du quartier et non pas à se substituer à l'action des autres organismes ou services publics.

Pour ce faire, il peut organiser des activités, favoriser la concertation avec les organismes et la population du quartier, développer des sources de financement, créer des groupes de travail, réaliser des études, soumettre une question ou un objet à la Ville de Québec, etc.

Projets que le CQDLS a initiés ou appuyés en 2017 :

- Participation à la table de concertation de Duberger–Les Saules sur la défavorisation et la cohésion sociale.
- Dénomination de la passerelle située dans le secteur de l’avenue du Costebelle : trois suggestions ont été faites à la Ville :
 - o Seigneurie Saint-Gabriel;
 - o Du Buisson;
 - o La petite misère.
- Amélioration de la sécurité de la passerelle située dans le secteur de l’avenue du Costebelle notamment à suite à de précipitations (en saison hivernale comme en saison estivale)
- Poursuite des démarches entourant le dossier de signalisation / gestion des stationnements intempestifs de courte durée pour une circulation sécuritaire et harmonieuse face à l’école La Mosaïque.
- Projet de centre communautaire dans le secteur du Buisson (dans Les Saules).
- Demande pour l’organisation d’une visite des écoles des Écrivains et Du Domaine à la suite des travaux y ayant été réalisés.
- Mémoire présenté par le Regroupement de conseils de quartier de la ville de Québec sur le règlement sur la participation publique en matière d’aménagement et d’urbanisme.

2.4 Le plan d’action 2017

- **Loisirs, sports et culture**

Aucun développement au cours de cette année.

- **Sécurité et déneigement**

- o Stationnement École La mosaïque

Le conseil est demeuré préoccupé cette année encore par la sécurité autour de l’École La Mosaïque, car les parents qui utilisent le service de garde ne semblent pas respecter les règlements municipaux de stationnement. Dans cette portion de rue étroite, la circulation devient impossible ou dangereuse si un enfant traverse entre les voitures garées en infraction. De plus, l’hiver avec la neige qui réduit encore plus l’espace de circulation disponible, il devient même impossible de simplement circuler lorsque deux voitures sont garées l’une en face de l’autre de chaque côté de la rue ou qu’une voiture se garde en double. Le conseil a demandé à la Ville de revoir les heures d’interdictions de stationnement afin de libérer les espaces nécessaires aux parents. Monsieur Lessard a participé à quelques séances d’observation et d’analyse avec les techniciens à la circulation de l’arrondissement. Il apparaît que le problème relève bel et bien du comportement des usagers du service de

garde et probablement d'employés. S'ils se stationnaient à distance de l'école, cela pourrait permettre plus facilement aux parents de débarquer et d'embarquer leurs enfants. Une plus grande sévérité des forces de l'ordre pourrait peut-être encourager les citoyens fautifs à changer de comportement, mais il demeure que trouver une solution durable et conviviale est toujours en cours.

À noter également que les démarches entreprises avec la paroisse voisine (Saint-François-Xavier) pour permettre l'utilisation d'espaces de stationnements qui semblaient inutilisés le jour par les administrateurs n'ont pas porté fruit. La paroisse ne souhaite pas prêter ces stationnements.

- **Environnement**

Aucun développement au cours de cette année.

- **Défavorisation et cohésion sociale**

Aucun développement au cours de cette année.

- **Visibilité**

Aucun développement au cours de cette année.

3. LES FINANCES

3.1 Les subventions

Le conseil de quartier est un organisme sans but lucratif. Il est donc autonome dans sa gestion financière et peut faire des demandes de subvention à différents organismes publics ou privés. En tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec en matière de consultation publique à l'échelle du quartier, le conseil de quartier bénéficie d'un soutien financier pour son fonctionnement et pour l'exercice de son pouvoir d'initiative.

Budget de fonctionnement

La Ville de Québec peut, aux conditions qu'elle détermine, verser une subvention aux conseils de quartier pour les soutenir dans leur fonctionnement général (charte de la Ville de Québec). Chaque conseil de quartier reçoit une subvention au début de l'année financière pour son fonctionnement. Ces coûts comprennent les frais d'administration et les frais de représentation. En 2017, la subvention de

fonctionnement représentait un montant global de 1 514,00\$ et un surplus de 419,00\$ a été généré cette année. L'actif net non affecté à la fin de l'exercice était de 910,00\$ au 31 décembre 2017.

Budget pour les initiatives

En 2017, le conseil de quartier n'a pas présenté de demande de subvention à la Ville de Québec ni à l'Arrondissement des Rivières pour la réalisation de projet d'initiative.

Autres sources de revenus

Le conseil de quartier peut acheminer des demandes de subvention à d'autres organismes privés ou publics, obtenir des commandites, ou réaliser des activités d'autofinancement. En 2017, aucune autre source de revenus n'a été recueillie par le conseil de quartier. Aucune autre source de revenus n'a été nécessaire.

PLAN D'ACTION 2016-2017

CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER LES SAULES

Le Conseil de Quartier Duberger Les Saules (CQDLS) présente son plan d'action qui sera axé autour de 4 thèmes : Loisirs, sports et culture, sécurité et déneigement, environnement ainsi que pauvreté et cohésion sociale.

Autour de chacun de ces thèmes, nous avons pensé à des actions afin de rendre notre quartier plus attrayant.

1) LOISIRS, SPORTS ET CULTURE

A) Un quartier qui offre des activités de loisirs et de sports se veut attractif et stimulant pour ses citoyens. Dans cette optique, nous désirons mettre l'accent sur l'aménagement d'une piscine au parc Laroche. À cet effet, de nombreux citoyens nous ont sensibilisés à ce projet. Le Conseil de quartier fera des efforts pour faire cheminer ce dossier.

B) Le quartier compte de nombreux coureurs et marcheurs et nous travaillerons afin de faire aménager un parcours de jogging et de marche qui afficherait la distance et le niveau de difficulté.

C) Parallèlement à ce parcours de jogging et de marche, un circuit historique pourrait voir le jour afin de faire découvrir aux gens quelques lieux qui ont marqué notre quartier.

2) SÉCURITÉ ET DÉNEIGEMENT

Depuis quelque temps, nous constatons un problème concernant la circulation dans le quartier. Ce problème se fait surtout sentir autour de la circulation près des écoles. La vitesse parfois excessive et le non-respect des consignes de stationnement dans le secteur des écoles viennent exacerber cette problématique.

Nous remarquons aussi des problèmes de sécurité reliés à la circulation entre les rues Careau et Marais. Ces artères méritent une attention particulière.

Nous allons également nous pencher sur le suivi à donner aux plaintes qui ont été déposées au conseil d'arrondissement. Nous voulons vérifier si le délai de réponse est approprié et si un effort est fait pour corriger une situation problématique.

Le déneigement est une problématique qui mérite notre attention. À cet effet, nous voulons regarder si nos rues sont déneigées de façon efficace, et ce, dans des délais respectables.

3) ENVIRONNEMENT

Le Conseil de quartier désire se pencher sur des moyens à prendre pour améliorer notre environnement, par exemple : opération de nettoyage de la rivière Saint-Charles et sensibilisation des citoyens à des mesures environnementales.

4) DÉFAVORISATION ET COHÉSION SOCIALE

Nous accueillons chaque année de nombreux citoyens venant d'ailleurs. Nous désirons nous pencher sur l'intégration de ceux-ci dans notre quartier. Les ressources disponibles pour ces gens sont-elles appropriées ? Portrait de la situation.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

ÉTATS FINANCIERS

(non vérifiés)

AU 31 DÉCEMBRE 2017

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	896	477
	<u> </u>	<u> </u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs		
	<u> </u>	<u> </u>
Actif net		
Non affecté	896	477
	<u> </u>	<u> </u>
	<u>896</u>	<u>477</u>

Au nom du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1 514	1 397
Charges		
Fonctionnement	1095	1 522
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>419</u>	<u>125</u>
Actif net non affecté au début de l'exercice	477	602
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>896</u>	<u>477</u>

Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Bilan des activités de consultation publique de janvier à décembre 2017

Bilan des activités de consultation publique de janvier à décembre 2017

Type d'activité	Titre du projet	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Consultation publique <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : 2017-03-16	Projet de modification intitulé Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22325Rb, 22501Ia, 22504Cb, 22604Cb. R.C.A.2V.Q.192	Mini-omnibus boulevard Wilfrid-Hamel	Accepter le projet de modification intitulé Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22325Rb, 22501Ia, 22504Cb, 22604Cb	Le projet de règlement est adopté tel quel
Consultation publique <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : 2017-03-16	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22619Ip, 22620Cb et 22626Ip, R.C.A.2V.Q.193	Rues Provinciale et Jackson	Accepter le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22619Ip, 22620Cb et 22626Ip	Le projet de règlement est adopté tel quel
Consultation publique <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : 2017-05-10	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22010Ra, 22015Hb, 22017Hc et 22023Hc. R.C.A.2V.Q.204	Terrain appartenant à Hydro-Québec à l'intersection de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ormière	Accepter le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22010Ra, 22015Hb, 22017Hc et 22023Hc	Le projet de règlement est adopté tel quel

Type d'activité	Titre du projet	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Consultation publique <input type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : 2017-05-10	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22001Ip, 22013Ip, 22019Ip, 22020Ip, 22021Ip, 22112Cb, 22115Ia, 22116Ia, 22117Cc, 22119Ib, 22121Ib, 22122Cc, 22506Ip, 22507Ip, 22511Ip, 22613Ip, 22617Ip, 22618Ip, 22619Ip et 22622Ip. R.C.A.2V.Q.206	Omnibus entreposage extérieur, quartier Duberger-Les Saules	Accepter le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22001Ip, 22013Ip, 22019Ip, 22020Ip, 22021Ip, 22112Cb, 22115Ia, 22116Ia, 22117Cc, 22119Ib, 22121Ib, 22122Cc, 22506Ip, 22507Ip, 22511Ip, 22613Ip, 22617Ip, 22618Ip, 22619Ip et 22622Ip.	Le projet de règlement est adopté tel quel
Consultation publique <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : 2017-06-14	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22612Cb, 22613Ip et 22615Ip. R.C.A.2V.Q.209	Robover – stationnement boulevard Wilfrid-Hamel	Accepter le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22612Cb, 22613Ip et 22615Ip.	Le projet de règlement est adopté tel quel
Consultation publique <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Date : 2017-09-13	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme <i>relativement à une utilisation temporaire sur le lot 1 229 582 du cadastre du Québec.</i> R.C.A.2V.Q.209	École du Buisson - roulottes temporaires	Étant donné que le quorum du conseil d'administration n'est pas atteint, aucun vote n'est possible et aucune recommandation n'est transmise au conseil d'arrondissement. La demande d'opinion est reportée au 11 octobre 2017.	

Type d'activité	Titre du projet	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Consultation publique <input type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : 2017-10-11	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme <i>relativement à une utilisation temporaire sur le lot 1 229 582 du cadastre du Québec.</i> R.C.A.2V.Q.209	École du Buisson - roulottes temporaires	Accepter le Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme <i>relativement à une utilisation temporaire sur le lot 1 229 582 du cadastre du Québec.</i>	Le projet de règlement est adopté tel quel